

**13h–17h P'tit train touristique**

départ devant le débarcadère - gratuit

Dès 17h Animations gratuites

château gonflable, maquillage et carrousel pour les enfants sur le Quai Jean-Louis-Lochmann (côté Temple)

Stands nourriture

Ils seront tenus par le Chœur mixte La Récréation, le Groupe de Costume Vaudois Les Mouettes, le Chœur Pro Classica, la Commission consultative Suisses-Etrangers, le Ski Club et la Maison des Associations

19h30 Manifestation officielle

Au Parc de l'Indépendance (en cas de mauvais temps au Temple)

Allocutions de MM. Vincent Jaques, Syndic, Stéphane Dewarrat, Président du Conseil communal et Michel Muller, Pasteur.

Animations musicales interprétées par le Chœur du 1^{er} Août, dirigé par M. Romain Mayor, et l'Harmonie Morgienne.

Cortège

A l'issue de la partie officielle, le cortège, emmené par la Guggenmusik «Les Cradzets», la Municipalité et les bannières fédérale, cantonale et communale, partira de la place Louis-Soutter pour arriver au Quai Lochmann (côté Temple), en passant par la rue du Parc, la Grand-Rue, la place de l'Eglise et la rue du Bluard.

Apéritif

Offert par la Commune de Morges sur le Quai Jean-Louis Lochmann (derrière le Temple) agrémenté par l'Harmonie Morgienne

Animations musicales

Dès 20 h, Orchestre Duo «Jack Erhard» dans la cour du Collège du Bluard et 3 concerts sur la place de l'Eglise.

Feu du 1^{er} Août

21h45 dans la Baie de l'Eglise

Feu d'artifice

22h dans la Baie de l'Eglise

Bals et animations

22h15 – 00h30 sous les guinguettes

Assiette du 1^{er} Août

au prix unique de CHF 24.- dans certains restaurants.

Afin de garantir la tranquillité et la sécurité pendant la Fête, la Municipalité a défini une zone de tirs autorisés au bord du lac pour les engins pyrotechniques, entre le Casino et le Temple. Le tir d'engins pyrotechniques est interdit à tout le reste du périmètre de fête.

COUP DE BALAI – CLEAN UP DAY

Le Service de la voirie participera à l'action nationale «Clean-up day», le 23 septembre 2013, action sur le thème de la lutte contre le littering. Cette action remplace, pour cette année, la participation de ce service au traditionnel Coup de balai, qui a eu lieu à fin avril.

SOIRÉE NOUVEAUX HABITANTS 2013

La soirée des nouveaux habitants aura lieu le jeudi 26 septembre 2013, à 19 h, au Foyer de Beausobre (1 et 2). Après une présentation des différents services et prestations de la Ville, les nouveaux habitants auront l'occasion d'échanger avec les responsables de l'administration communale, de se renseigner, de faire de nouvelles rencontres et de partager un moment de convivialité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2013

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 26 juin 2013

REDACTION & CONTACT

Municipalité
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40
Fax +41 21 804 96 45
email municipalite@morges.ch

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

Nouvelles des préavis votés**TRAVAUX CHARPENTIER-S-NORD**

Le Conseil communal ayant octroyé les divers crédits nécessaires dans le cadre des aménagements et infrastructures en relation avec le plan de quartier Charpentiers-Nord, la Municipalité a procédé aux adjudications suivantes:

- fourniture des tubes, raccords et divers organes en polyéthylène ainsi que des bornes hydrantes pour les réseaux d'eau potable et de gaz naturel à Debrunner-Acifer S.A., à Crisser, pour le prix de CHF 47'506.00 TTC;
- travaux de génie civil à Pizzera-Poletti, à Renens, pour le prix de CHF 15'536.00 TTC. Il est précisé qu'un accord a été obtenu auprès de Bernard Nicod S.A. pour ces travaux, ce qui permet d'éviter de creuser sur la chaussée et d'économiser des frais de remise en état du revêtement puisque l'aménagement de surface est réalisé par eux.

Les travaux sont planifiés comme suit:**Parc public**

Début des aménagements: fin août

Durée : 3 mois

Passage inférieur

Début des travaux: fin août

Durée : 4-5 mois

Rue Charpentiers – conduites et chaussée

Début des travaux communaux dans la contre allée: en cours (débutés début juin). Durée: 1 à 2 mois

Début des travaux sur la chaussée: début septembre. Durée: 3 mois

Pose du tapis: En été 2014**CHEMIN PRÉ-VAL – DEUXIÈME ÉTAPE**

La Municipalité a adjugé les travaux de génie civil pour la réalisation des collecteurs et le remplacement

des conduites industrielles sur le chemin de Pré-Val à l'Entreprise Claude Balmat Construction S.A., à Bulle, pour CHF 234'143.00 TTC. Les travaux de mise en séparatif et renforcement des conduites SI débuteront en juillet et se poursuivront jusqu'en octobre 2013.

Quoi de neuf?**LES PORTIQUES AU BOIRON**

La Municipalité avait accepté l'installation de deux portiques sur le site du Boiron, l'un en direction du parking du Stand du Boiron et l'autre sur le chemin d'accès à la Maison de la Rivière, ce afin de contrôler l'accès à cette parcelle. La Municipalité informe que ces portiques sont installés et la Municipalité de Tolochenaz a pris à sa charge un des deux portiques.

RÉAFFECTATION AU PARKING DE BEAUSOBRE

Suite au départ de l'Office des espaces publics du parking souterrain de Beausobre III et à la mise à disposition des espaces de stockage de matériel au rez-de-chaussée du rural de la Gracieuse, des locaux communaux se sont libérés.

Compte tenu du fait que plusieurs services communaux, des associations régionales ainsi que des sociétés locales sont à la recherche de locaux pour des usages divers, la Municipalité a pris les décisions suivantes:

Parking de Beausobre

- attribution d'un premier local conjointement aux Tambours morgiens et au Parlement des jeunes, à titre gratuit

- et à bien-plaire. Il est précisé que les tambours seront entreposés dans un autre local;
- attribution à titre gratuit et à bien-plaire du deuxième local, atelier de rangement, pour les auxiliaires de police lors de manifestations sur le site de Beausobre;
 - attribution gratuite et à bien-plaire du troisième garage à la Direction PAT pour la conciergerie et pour le Festival Morges-sous-Rire;
 - attribution du quatrième garage à la Ville de Morges, à titre d'usage de fourrière pour la PRM pour les véhicules trouvés sur le territoire communal, conformément aux dispositions légales.

Rural de la Gracieuse

- attribution d'un local à la Coordination des commerçants;
- pas de changement d'affectation pour l'autre local déjà mis à disposition de la Justice de Paix, conformément aux dispositions légales.

SENTIER DE LA MORGES

L'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM) a informé la Municipalité qu'elle n'est plus en mesure d'assumer seule les travaux d'entretien du Sentier. Elle a donc sollicité la Protection civile Région Morges, qui a accepté d'intervenir cette année encore en fournissant de la main-d'œuvre, et la Direction IEEP qui a décidé de fournir du matériel pour un montant total de CHF 4'800.00 et de mettre à disposition certaines machines pour cet entretien.



ÉTANCHÉITÉ TOITURE PARC DES SPORTS

L'étanchéité de la toiture des vestiaires du Parc des Sports montre des signes de fatigue avancés. Des infiltrations d'eau sont apparues dans les locaux et, dans ces conditions, les installations électriques sont potentiellement dangereuses. La Direction PAT avait prévu, en novembre 2012, de faire un rechapage de la moitié de la toiture pour un montant de CHF 15'000.00, consistant à déposer et reposer du gravier, à nettoyer la toiture et à reposer une étanchéité monocouche pour supprimer les fuites.

Les travaux ont débuté le 30 mai dernier et des sondages ont à nouveau été effectués. Il a été constaté que la situation s'est fortement dégradée dans le courant de l'hiver, à savoir que l'isolation dans la zone est fortement endommagée et totalement gorgée d'eau.

Des travaux complémentaires sont nécessaires à l'assainissement de la zone, travaux consistant en la dépose et la repose d'un nouvel isolant. Ces travaux complémentaires porteront à CHF 20'000.00 le coût de l'intervention. Ce montant entraînera un dépassement de l'enveloppe globale. La Municipalité a ainsi décidé d'accepter le complément à l'adjudication du 2 novembre 2012, à l'Entreprise Etanchéité 2000 S.A., à Renens.

ANNONCES OFFICIELLES

En réponse au vœu N°1/2007 du Conseil communal, la Municipalité a décidé de revoir les modèles des avis et annonces officiels de la Commune. Elle a donc demandé à la chargée de communication d'étudier un nouveau concept tenant compte des critères suivants:

- diminuer la largeur sans perdre de lisibilité;
- moderniser le graphisme.

Le nouveau concept est plus léger: on a supprimé la guêrite pour mettre l'accent sur le logo.

Cette modification permet de réduire la largeur sans perte de qualité.

La nouvelle police de caractère dynamise et modernise l'aspect visuel.

Cette nouvelle mise en page sera utilisée pour toutes les annonces officielles (emploi, avis d'enquête, ...) dès le 1er juillet et une formation sera dispensée ensuite à chaque utilisateur au sein des services.



- L'extranet est accessible par le biais du site internet en bas de la homepage

ANNUAIRE DES REPRÉSENTANTS ET DÉLÉGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous trouverez sous Extranet/informations-communales l'annuaire des représentations de la Municipalité, des délégations permanentes de la Municipalité et commissions consultatives nommées par la Municipalité.

Les commissions nommées par la Municipalité ne peuvent être que des commissions «extra-parlementaires» chargées de participer à titre consultatif à des travaux ou études relevant d'un domaine de la compétence générale et résiduelle de la Municipalité fondée sur l'article 42 LC en relation avec l'article 4 LC, étant précisé que la compétence décisionnelle appartient dans tous les cas à la Municipalité.

Elles sont formées de membres choisis pour leurs qualifications. Ceux-ci peuvent être des élus du Conseil.

Ces entités sont notamment les suivantes :

- la Commission de naturalisation, qui doit être composée de représentants du Conseil communal pour procéder à l'audition des candidats et préavisers auprès de la Municipalité;
- la Commission consultative Agenda 21
- la Commission consultative d'urbanisme
- la Commission de salubrité
- la Commission consultative pour la nature
- la Commission des relations extérieures

- la Commission consultative des ports
- la Commission consultative Suisses - Etrangers
- la Commission consultative de la Bibliothèque municipale
- la Commission consultative des affaires culturelles
- la Commission consultative des sports
- la Commission consultative pour le fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

PPA Les Fonderies

Les documents ont été signés par la Municipalité et le Conseil communal et envoyés au Canton pour ratification.

Calendrier des manifestations

FÊTE NATIONALE 1^{ER} AOÛT 2013

Cette année, le lieu de la fête sera déplacé du côté du Temple afin de pouvoir tirer le feu d'artifice dans la Baie de l'Eglise. Seule la partie officielle se déroulera dans le Parc de l'Indépendance. Aussi, afin d'amener les gens sur le lieu de la fête, le cortège a été avancé dans l'horaire. Il partira de la place Louis-Soutter, à l'issue de la partie officielle, et emmènera la population jusqu'au Temple où sera servi l'apéritif. Voici le programme: